



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

REÇU LE

14 JUIN 2017

Rép :

Préfecture

Direction de l'animation
des politiques publiques
Bureau de l'animation
et du dialogue public

Quimper, le - 9 JUIN 2017

Le Préfet du Finistère

à

M. le maire de SIBIRIL

Objet : projet d'extension de serre – EARL Quemener Guillem

P.J. : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un extrait du procès-verbal de la séance de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du 30 mai dernier, relatif à l'examen du dossier cité en objet.

La commission a émis un avis favorable sur les conclusions du rapporteur.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé, après avoir recueilli l'avis de cette commission, d'accorder au pétitionnaire la dérogation sollicitée sur le fondement des dispositions de l'article L 121-10 du code de l'urbanisme.

Pour le Préfet,
Le secrétaire général.


Alain CASTANIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture

Quimper, le 8 juin 2017

Direction de l'animation
des politiques publiques
Bureau de l'animation
et du dialogue public

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES Réunion du 30 mai 2017

PROCÈS-VERBAL

FORMATION Sites et Paysages"

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites s'est réunie dans sa formation "Sites et Paysages" le 30 mai 2017 à la Préfecture du Finistère, sous la présidence de M. Alain CASTANIER, secrétaire général de la préfecture du Finistère, assisté de Mme Sandrine Roussignol, du bureau de la coordination générale.

Étaient présents à titre de membres :

- M. Dominique CAP, maire de Plougastel-Daoulas
- M. Christian JOLIVET, maire de Guiler-sur-Goyen, vice-président de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden
- Mme Fabienne DE LANGLE-LOUVET, représentant la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France
- Mme Jeanne DIVERREZ, représentant l'association Vieilles Maisons françaises
- M. Thierry MERRET, représentant les organisations professionnelles agricoles
- M. Jacques de GESINCOURT, paysagiste
- M. Philippe LANDAIS, représentant la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
- M. Olivier GOSSUIN, représentant la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
- Mme Jacqueline DEJARDIN, représentant la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
- M. Emmanuel MICHALOWSKI, représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- M. Fabien SENECHAL, architecte des bâtiments de France

Autres personnes présentes:

Mme Véronique MARTIN, mairie de Plougastel Daoulas
Mme Anne UGUEN, direction départementale des territoires et de la mer

Commune de SIBIRIL – EARL Quemener Guillerm
Projet d'extension de serres
(dérogation à l'article L121-8 du code de l'urbanisme)

Personnalité présente : M. Arnaud GUILLERM, exploitant

M. Olivier Gossuin, de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), rapporte le dossier devant la commission.

Le projet consiste en la construction d'une serre multi-chapelles de production maraîchère (mâche, mini-légumes), en extension de serres existantes, et en la réalisation d'un bassin de régulation des eaux pluviales. Il se situe en-dehors des espaces proches du rivage. Il est susceptible de générer des nuisances incompatibles avec le voisinage des zones habitées et n'est pas de nature à porter atteinte à l'environnement ou aux paysages.

Le rapporteur propose aux membres d'émettre un avis favorable au projet.

M. Guillerm précise que l'EARL emploie 9 personnes. Le projet aura un coût d'investissement de 850 000 euros. L'agriculture traditionnelle étant en perte de vitesse, l'entreprise doit se diversifier en produisant des mini-légumes, ce qui répond à une demande croissante des consommateurs. A titre d'exemple, les prix des échalotes sont très fluctuants et varient de 6 à 60 centimes, contrairement aux mini-légumes, pour lesquels les prix sont fixes.

M. Merret apporte des précisions sur les serres multi-chapelles, qui sont nécessaires pour une culture de qualité des mini-légumes.

Mme De Langle-Louvet souhaite savoir si les contrats sont garantis sur plusieurs années, compte tenu des coûts d'investissement. M. Guillerm indique qu'il n'existe aucune garantie.

M. Cap insiste sur l'importance de la diversification et de la qualité des produits. Il cite l'exemple des tomates, aujourd'hui vendues aux Espagnols.

En l'absence d'observations, le président invite M. Guillerm à quitter la salle et les membres à passer au vote.

Le vote est favorable à l'unanimité.

Le président,

signé

Alain CASTANIER